



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 86637

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le projet de report à soixante-sept ans de l'âge de départ en retraite sans décote. Initié par le projet de loi portant réforme des retraites, ce report va pénaliser en particulier les femmes dont chacun sait qu'une sur trois est dans l'obligation d'attendre l'âge de soixante-cinq ans pour faire valoir ses droits à la retraite, faute de pouvoir justifier d'une carrière complète. A terme ce sera le cas pour l'immense majorité des travailleurs, hommes et femmes, car les générations entrées plus tard sur le marché du travail seront soumises à des conditions drastiques de durée de cotisation et auront connu bien souvent des interruptions de carrière. Cette mesure qui se traduira invariablement par une baisse des pensions est tout à fait injuste, car elle se concentrera surtout sur les plus précaires, ceux qui auront subi les parcours professionnels les plus accidentés. Il lui demande si, dans un souci d'équité, il compte renoncer à cette mesure injuste et maintenir à soixante-cinq ans l'âge de départ en retraite sans décote.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86637

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8996

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)